

QUESTIONNAIRE

Marko Bandler

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

Oui, c'est évidemment une problématique importante. Il est loin le temps où un seul membre de la famille travaillait. Aujourd'hui, la situation est d'autant plus difficile que les places de garde pour les enfants sont rares, et dans certains cas, très chères. Ceci dissuade par ailleurs les deux parents de pouvoir travailler, avec souvent une renonciation de la part des femmes, ce qui est évidemment difficilement admissible.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Il est fondamental d'augmenter massivement les places de garde. La Suisse a beaucoup de retard dans ce domaine, notamment par rapport à certains pays nordiques (dont la Norvège, par exemple), pour lesquels une place de garde par enfant est un droit constitutionnel ! Pour cela, les pouvoirs publics doivent impérativement investir dans ce secteur, qui par ailleurs a des retombées économiques maintes fois démontrées (augmentation des revenus des personnes physiques).

Il faut également prévoir une souplesse législative plus importante pour les gardes d'enfants malades.

Enfin, là où cela est possible, permettre le développement du télétravail (travail à domicile) semble une piste intéressante à explorer. Certaines entreprises (dont SIG) ont déjà sauté le pas dans ce sens.

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

C'est là toute la problématique que l'on nomme « accès aux droits ». Certaines personnes ignorent que ces prestations existent, pense ne pas y avoir droit (alors que c'est le cas), ne savent pas où s'adresser ou doivent faire face à des démarches dont la complexité les décourage.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

Il faut s'inspirer du modèle français des « maisons du droit », qui permettent à tout un chacun de pouvoir librement s'informer mais également de pouvoir disposer d'aide et de conseils face aux obstacles administratifs.

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Cela permettrait – enfin – de faire de la question familiale une priorité politique. Cela me semble une très bonne idée !

b) Quels en seraient les désavantages ?

Aucun

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

C'est une excellente idée ! Cela existe par ailleurs de manière plus ou moins institutionnelle dans d'autres domaines : asile, aide sociale, inégalités territoriales, etc.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Les mêmes que pour tous les observatoires de ce type : il ne faut pas se contenter d'observer, mais bien d'émettre des propositions à destination du politique !

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

Inexistante... Comme dans le reste de la Suisse, qui vit encore dans une conception traditionnaliste et conservatrice de la famille telle qu'elle se définissait il y a un siècle ! Notre pays souffre de la lenteur avec laquelle les changements sociétaux finissent par se matérialiser dans des changements législatifs.

b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?

- ***Mettre en place des mesures concrètes qui évitent le basculement dans la précarité lorsqu'il y a des changements familiaux importants (enfants, séparation, décès)***
- ***Augmenter les allocations familiales pour les petits revenus (ex : bénéficiaires de l'aide sociale ou des prestations complémentaires familiales)***
- ***Reconnaissance légale des nouvelles formes de familles (arc-en-ciel, monoparentales, concubinage, etc.)***
- ***Augmentation massive des places de garde et inscription du droit à celles-ci dans la Constitution***
- ***Limitation des primes d'assurance-maladie et des frais médicaux pour les enfants***

Voilà quelques mesures... il y a en aurait encore tellement à proposer !